

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

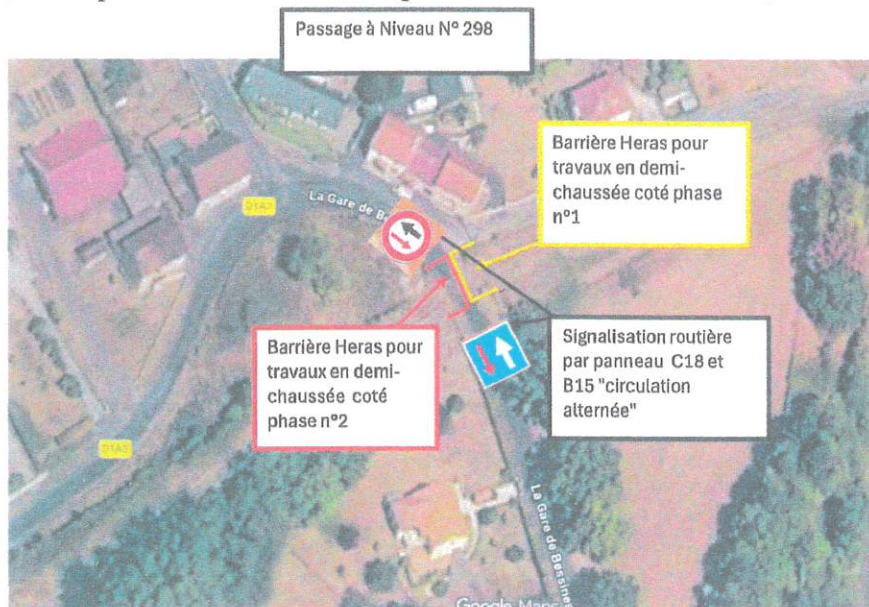


Réglementant la circulation
Au passage à niveau n°298 à la Gare de
Bessines-sur-Gartempe

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 13 août 2026 de la SNCF Réseau - 16 Place des Charentes 87100 LIMOGES concernant les travaux de réparation de la voie ferrée au niveau du passage à niveau n°298 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réparation de la voie ferrée au niveau du passage à niveau n°298 à la Gare de BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement, sur la portion concernée, à compter du 31 août 2026 et pendant la durée des travaux, estimée à 5 jours.



ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la SNCF Réseau conformément à la réglementation en vigueur.

La SNCF Réseau devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La SNCF Réseau

Fait et arrêté à Bessines, le 13 août 2026
Pour La Maire empêchée et par délégation
Le 1^{er} adjoint
Roland LEZEAUD

